

Dispositif de Formation préparant au diplôme d'Etat d'Infirmier

Institut de formations paramédicales
Institut de formation en Soins Infirmiers

Année 2024-2025

- Du lundi 5 février 2024 au vendredi 2 février 2025 -

Promotion 2023 – 2025

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
1 - Le statut de l'Institut	4
2 - Les missions	4
3 - L'organisation générale de l'IFPM	4
APPROCHE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION INFIRMIERE.....	7
1 - Processus d'apprentissage	7
2 - Les finalités de la formation avec les dix compétences infirmière.....	7
3 - Les modalités pédagogiques.....	8
4 - Présence en cours	9
5 - La Commission d'Attributions des Crédits	9
6 - Passage d'année	9
DISPOSITIF DE FORMATION	11
1 - Les thématiques de la formation infirmière.....	11
2 - Planification des trois années de formation.....	13
3 - Stratégies pédagogiques communes à la formation infirmière.....	15
4 - Les moyens	16
DISPOSITIF DE FORMATION DE LA PROMOTION 2023-2025.....	17
« Tendre vers son autonomie professionnelle ».....	17
Calendrier	21
Les Unités d'enseignement semestres 3 et 4	22
Le dispositif d'évaluation et de validation des semestres 3 et 4	26
Le dispositif d'évaluation et de validation des semestres 1 et 2	28
CONCLUSION	30

INTRODUCTION

Le dispositif de formation, est une déclinaison opérationnelle propre à chaque année de formation du projet pédagogique. Il guide l'action pédagogique et communique notre conception générale de la formation, nos attentes et nos exigences. Le dispositif de formation permet de mettre en lumière la manière dont l'équipe pédagogique met en œuvre le projet de formation, en tenant compte de la législation en vigueur.

Au cours de l'année 2023, l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'IFPM a rédigé le projet d'établissement, pour les années 2023 à 2027.

Le projet pédagogique, et les dispositifs de formation sont centrés sur l'apprenant, personne engagée dans un processus de réussite en formation mais également dans son futur exercice professionnel. La sécurité, la qualité des soins aux patients, et résidents sont les objectifs prioritaires pour tous. Former des nouveaux professionnels a amené l'équipe pédagogique à s'interroger sur le profil des nouveaux professionnels qui intègrent le marché de l'emploi et à adapter les stratégies pédagogiques pour répondre à la demande des employeurs.

Les formations proposées à l'IFPM ont comme objectif principal de professionnaliser le parcours des apprenants. Accompagnés et guidés par les équipes pédagogiques, techniques et administratives, les apprenants construisent progressivement les compétences nécessaires à l'exercice de leur futur métier. L'apprenant au cours de sa formation cheminera vers la professionnalisation en étant en capacité d'analyser les situations de soin, de prendre les décisions dans les limites de ses compétences et responsabilités tout en travaillant parfois seul mais le plus souvent en équipe pluri professionnelle.

Le projet pédagogique, et les dispositifs de formation s'inscrivent également dans les axes du projet d'établissement principalement du projet de soins et de la politique de soins du Centre Hospitalier Universitaire d'ORLEANS. Cette politique vise à offrir aux usagers des soins de qualité centrés sur les besoins spécifiques des consultants, des patients et des résidents avec leur environnement et une prise en charge complémentaire et coordonnée des spécificités. Elle repose sur :

1/ Une philosophie de soins basée sur des valeurs professionnelles :

- Le respect :
 - Des droits et devoirs des patients
 - Des droits et devoirs du personnel paramédical
- La tolérance
- Le professionnalisme et l'engagement institutionnel
- La rigueur
- Le développement des compétences afin de s'adapter aux évolutions
- L'interdisciplinarité
- Les pratiques de soins partagées
- La solidarité
- La volonté de décloisonner les filières
- L'équité
- La garantie de l'accessibilité aux soins pour tous

2/ Une conception des soins basée sur une éthique, une approche globale de l'homme et de la santé en relation avec son environnement social.

Pour les professionnels de l'IFPM le soin est une attention portée à une personne qui vit une situation singulière dans la perspective de lui venir en aide, de contribuer à son bien-être, à sa santé selon Walter HESBEEN, le soin s'inscrit dans « un souci de l'humain pour l'humanité ».

La politique de soin s'appuie sur la compétence des professionnels. C'est un processus continu qui se base sur un engagement professionnel, qui demande un ensemble de connaissances générales, de savoir-faire opérationnels, et de comportements professionnels structurés, mobilisés et utilisables en fonction des activités à réaliser dans des situations de travail actuelles et futures. La compétence est inséparable de l'action et elle ne peut être réellement appréhendée qu'au travers de l'activité par laquelle elle s'exprime et dont elle permet la réalisation. La compétence est toujours sujette à apprentissage. Elle est évaluable, progressive à travers des degrés de maîtrise et reconnue soit par un diplôme ou un parcours de formation qualifiante soit par la validation des acquis de l'expérience.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1 - Le statut de l'Institut

L'Institut de Formations Paramédicales du Centre Hospitalier Universitaire d'ORLEANS est un institut public. Il bénéficie de l'expérience des professionnels de santé de multiples secteurs dans le sens des valeurs et des missions du Centre Hospitalier Universitaire d'ORLEANS.

2 - Les missions

L'INSTITUT DE FORMATIONS PARAMÉDICALES (IFPM) a pour **mission** de former des professionnels de santé capables de s'intégrer dans le système de santé :

- en réponse aux besoins et demandes de la population,
- en milieu hospitalier, extrahospitalier et en secteur libéral,
- en tenant compte de la politique nationale de santé et des politiques institutionnelles.

L'Institut garantit à l'étudiant l'acquisition de capacités qui s'inscrivent dans les compétences nécessaires à l'exercice de la profession. Le projet de formation et son dispositif doivent permettre de répondre à cet objectif.

3 - L'organisation générale de l'IFPM

Le directeur des soins de l'institut assisté de trois cadres supérieurs de santé coordinateurs pédagogiques définit les grandes orientations pédagogiques, budgétaires et managériales et en assure la responsabilité. Il coordonne les huit formations diplômantes. Il anime, coordonne, fédère les équipes pédagogique, administrative et technique en les accompagnant de façon dynamique.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE composée de professionnels de santé formateurs, est organisée en filière avec des référents de promotion et d'unités d'enseignement ou de modules.

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE assure en coordination avec les autres membres de l'équipe (cadres formateurs, intervenants extérieurs et personnel de maintenance) en tenant compte du budget et du patrimoine de l'Institut, sa mission administrative, de gestion et participe à l'efficacité et au développement du projet de formation.

L'ÉQUIPE TECHNIQUE assure en coordination avec les autres membres de l'équipe, la maintenance, l'hygiène des locaux et du matériel, pour une participation au projet de formation en tenant compte du budget et de l'état du patrimoine.

Dominique BARTHELEMY
Directrice des soins
Coordinatrice des instituts de formations paramédicales

Référents handicap
**Valérie BOUCHAREB - Marie VALLET -
Stéphanie FERREIRA**

Coordinatrice Pédagogique
Cadre supérieur de santé
Murielle CANOPULO

Adjointe des cadres
Nadège BERNE

Coordinateur Pédagogique
Cadre supérieur de santé
Anthony RICHARD

Coordinatrice Pédagogique
Cadre supérieur de santé
Valérie BOUCHAREB

Filière Psychomotricité
Directrice Pédagogique
Julie LOBBÉ

Activités
transversales

Filière Infirmière L1 septembre

Référent

Christopher JOUAN

Filière Infirmière L1 février

Référente

Cindy PINHEIRO

Filière Infirmière L2 septembre

Référente

Stéphanie FERREIRA

Filière Infirmière L2 février

Référente

Justine COURAULT

Filière Infirmière L3

Référente

Joséphine BULTEL

Filière Infirmière

DGOS / PASS LASS

Référente

Nathalie MOULINS

Anne AUTHIER

Peggy BARNOUX

Aurore BEAUMONT

Céline CARRION

Sophie CLAVIERE

Florence DELPY-GOURON

Chrystel DURA

Maddy FOURMONT

Christine FRANCK

Méline GENTY

Pascaline GUERIN

Armelle HENRIOT

Véronique LE BRIGAND

Gaëlle LEFAUCHEUX

Cassandre LOUCHET

Pascaline MAITRE

Lucie MONTEL

Annelise NOEL

Clémence PIERRAT-COSSON

Agnès PHALIP

Marléne RAMIREZ

Nathalie RETHORE

Katia RICHARD

Valérie ROUSSEAU

Florence SARTIER

Edwige VERDU

**Secrétariat
pédagogique**

Brigitte BERROHO
Marine BOIRON
Chloé BUDEL
Alisson DA COSTA
Julie DESPIGNES
Mélodie DUVEY-PILATE
Léa GAUJARD
Linda GUICHENEY
Céline KALAWSKI
Manon TESSIER

Activités support

Accueil

Sara BOURKIA

**Comptabilité /
commandes**

Mélanie REGNIER-
LAURENT

Séverine WATTEZ

Wendy WAZEKWA-
TSHUNZA

Absentéisme

Sandrine DOGIMONT

Manon SIGAUD

Filière ARM

Référente

Audrey BOIS
BAUCHARD

Sophie NARCISSE
Thomas BLONDET

Filière IBODE

Référente

Cécile PHILIPPE

Marie-Claire DEHOUX

Filière Puériculteur

Référente

Marie-Christelle
CHARLES

Chloé CELLIER

**Formation continue /
PACTE AS**

Sylvana D'AVOUT
Solène GOUABAULT

**Filière Aide-soignant
2023**

Référente

Marie VALLET

Co-référent

Jordan COURRILLAUD-
RIMBAULT

**Référente Formation
en DISCONTINUE**

Mélissa PEYRONNY

Marina DENIEL

Manel EL BEKKAOUI

Claire LUCAS

Agathe PASDELOUP

Aurélien PILARD

Sandrine RIVENAIRE

Vanessa ROMANELLI

Anne-Sophie TZARICK

Stéphanie VIOT

**Filière auxiliaire de
puériculture**

Référente

Amélie COURATIN

Chloé CELLIER

**Référente Formation en
DISCONTINUE**

Mélissa PEYRONNY

Administratif

Stéphanie JEANNETON

Appareteur

Fernando MENDES

Formateurs

Véronique CHARBON

Tiphanie GRAIN

Julie LOBBÉ

Sonia SANCHEZ

Filière Ambulancier

Référent

Didier BORNECH

Fabienne BONTE

Communication

Guillaume PEREIRA

Simulation

Guillaume PEREIRA

Gestion des stages

Véronique
DE BORODAIEWSKI

Grégoire DAVID-BOYET

Linda GUICHENEY

Informatique

Référente

Laure LAMANDÉ

Appareteurs

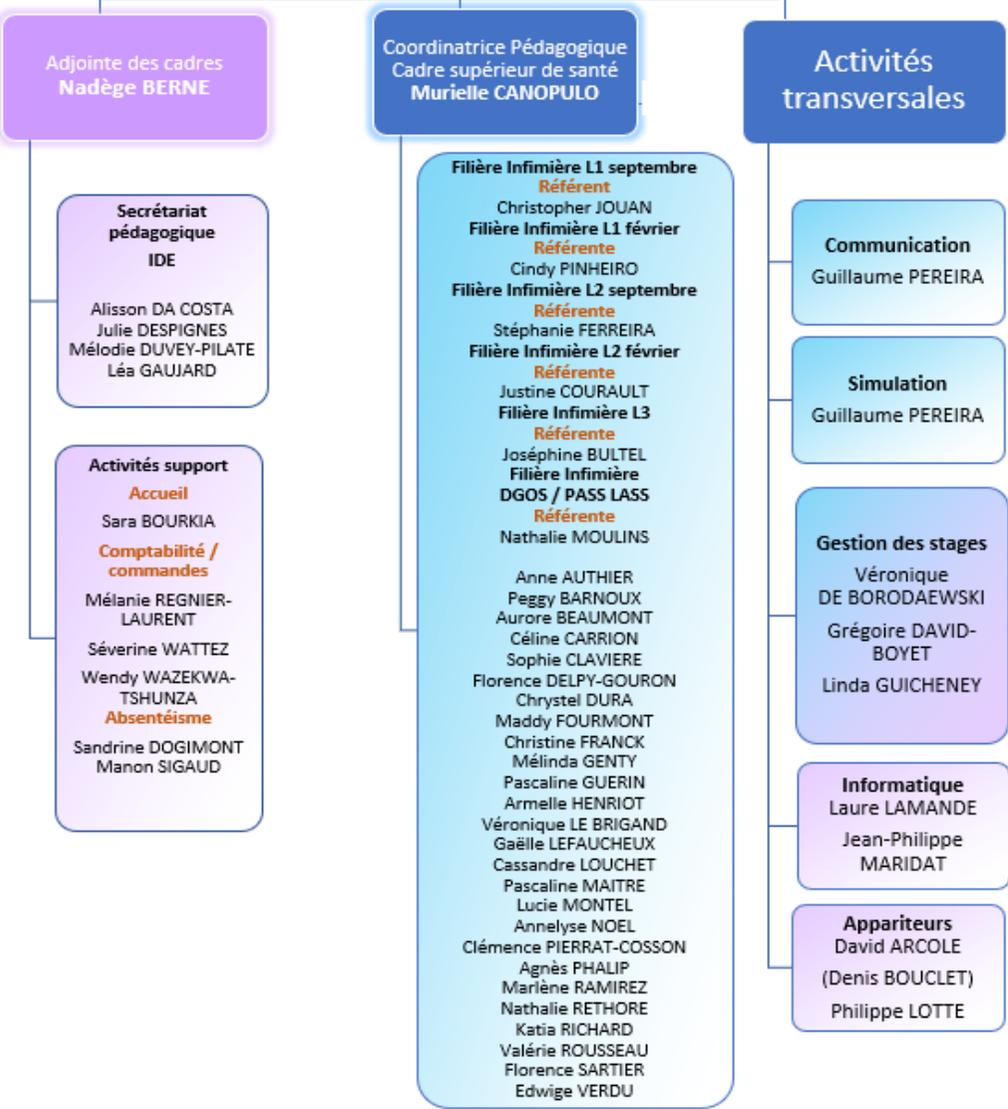
David ARCOLE

(Denis BOUCLET)

Philippe LOTTE

Dominique BARTHELEMY
 Directrice des soins
 Coordinatrice des instituts de formations paramédicales

Référent handicap
Valérie BOUCHARB



APPROCHE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION INFIRMIERE

1 - Processus d'apprentissage

Le référentiel de formation, défini dans l'annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, met en place une alternance entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles. Les compétences infirmières s'acquièrent de façon progressive en lien avec les unités d'enseignement (UE) et la confrontation aux situations professionnelles en stage.

Pour accompagner la formation, l'équipe pédagogique s'appuie sur une trilogie :

Comprendre, agir, transférer

- **Comprendre** : l'étudiant acquiert les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires à la compréhension des situations,
- **Agir** : l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action,
- **Transférer** : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

2 - Les finalités de la formation avec les dix compétences infirmière

Durant ces trois années de formation, l'équipe pédagogique s'appuie sur le référentiel de formation.

Ce référentiel a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

Le métier d'infirmier se décline en 10 compétences, définies dans un référentiel de compétences (annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier) et à acquérir par les étudiants en 6 semestres de formation :

- **Compétence 1** : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier.
- **Compétence 2** : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers.
- **Compétence 3** : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens.
- **Compétence 4** : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique.
- **Compétence 5** : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs.
- **Compétence 6** : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins.
- **Compétence 7** : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle.
- **Compétence 8** : Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.
- **Compétence 9** : Organiser et coordonner les interventions soignantes.

- **Compétence 10** : Informer, former des professionnels et des personnes en formation.

L'étudiant est amené à **devenir un praticien autonome, responsable et réflexif**, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle.

3 - Les modalités pédagogiques

L'équipe pédagogique met en œuvre différentes stratégies pédagogiques pour permettre l'apprentissage par l'alternance.

Les différents cours se déclinent ainsi :

- **En cours magistraux (CM)**

Le contenu est plutôt « théorique » et s'effectue en grand groupe. Ils sont tous indispensables pour tendre vers la professionnalisation. Néanmoins certains seront à présence obligatoire et intitulés cours magistral obligatoire (**CMO**).

- **En travaux dirigés (TD)**

Ce sont des temps d'enseignement à présence obligatoire en groupe de 10 à 25 étudiants à l'Institut de Formations Paramédicales d'Orléans. L'objectif du travail dirigé est davantage orienté vers un approfondissement, un échange constructif, un partage d'expérience souvent basé sur des situations concrètes.

- **En travaux personnels guidés (TPG et TPG Obligatoires)**

Ce sont des temps de travail où les étudiants effectuent par eux-mêmes certaines recherches ou études (exposé écrit, projet...). Un temps d'accompagnement est systématiquement organisé avec les formateurs et ce afin de pouvoir mener individuellement ou en groupe le TPG. Certains temps de travail seront obligatoirement réalisés au sein de l'IFPM. Ils seront identifiés sur le planning **TPGO**.

- **En e-Learning**

Ce sont des temps de travail obligatoires inscrits sur le planning de semaine ou à planifier par l'étudiant lui-même sur son temps de travail personnel et réalisés au moyen d'un outil numérique.

- **En ateliers cliniques**

Ce sont des enseignements obligatoires réalisés en petits groupes. Ils permettent d'appréhender différentes connaissances théoriques, techniques et relationnelles par la mise en œuvre de soins en situations simulées pour faciliter la construction de compétences.

- **En simulation clinique**

Ce sont des temps de formation obligatoires réalisés à l'Institut de formation qui permettent aux étudiants de se confronter à des situations cliniques apprenantes et de travailler en lien avec les outils quotidiens de la pratique infirmière (transmissions...) grâce aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Ces stratégies pédagogiques sont mises en œuvre par l'équipe de l'IFPM et par des intervenants extérieurs. Elles s'organisent par compétences au nombre de dix et se développent sous forme d'unités d'enseignement (UE).

- **En suivi pédagogique**

4 - Présence en cours

La présence lors des travaux dirigés et des stages est obligatoire (confère règlement intérieur). Certains enseignements en cours magistraux peuvent l'être également, en fonction du projet pédagogique de l'institut. Les cours magistraux ne sont pas tous obligatoires, mais votre présence y est recommandée. Elle facilite l'acquisition des connaissances et des liens entre les divers apports, ceci pour pouvoir formaliser une prise en charge globale de la personne soignée. Votre présence permet de vous inscrire dans une démarche de réussite. L'écoute attentive d'un cours constitue la première étape de l'apprentissage.

L'étudiant inscrit en formation doit signifier sa présence grâce à l'apposition de sa signature à chaque début de temps de formation. Cet émargement se fera sur les documents institutionnels. Chaque étudiant engage sa responsabilité individuelle dans cet acte.

Chaque étudiant des promotions sera amené en cours d'année à participer à l'organisation de l'émargement en collaboration avec les formateurs référents de la promotion.

5 - La Commission d'Attributions des Crédits

Selon l'article 34 de *l'arrêté du 31 Juillet 2009 modifié sus-cité*

Les crédits de formation sont attribués par une **Commission d'Attribution des Crédits** (CAC). Elle est mise en place dans les instituts de formation en soins infirmiers, sous la responsabilité du directeur de l'institut, qui la préside.

Elle est composée de 3 formateurs, d'un ou plusieurs représentants de l'enseignement universitaire, et d'un ou plusieurs représentants des tuteurs de stage.

Les dates de la CAC pour l'année 2024-2025 :

- **Pour le semestre 3 :**
 - CAC le mercredi 10 juillet 2024 à 14h00
 - Affichage CAC le jeudi 11 juillet 2024 14h00

- **Pour le semestre 4 :**
 - CAC le mardi 10 décembre 2024 à 14h00
 - Affichage CAC le mercredi 11 décembre 2024 à 14h00

- **Pour les rattrapages des semestres 3 et 4:**
 - CAC : le mercredi 29 janvier 2025 à 9h
 - Affichage CAC le jeudi 30 janvier 2025 à 9h

6 - Passage d'année

6.1 - Passage de deuxième en troisième année

Selon l'article 26 de *l'arrêté du 31 Juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier*

Le passage de deuxième année en troisième année s'effectue par la validation des semestres 1, 2, 3 et 4 ou par la validation des semestres 1 et 2 et de 48 crédits sur 60 répartis sur les semestres 3 et 4.

Les étudiants qui ne répondent pas à ces critères et qui ont **obtenu entre 90 et 107 crédits au cours des semestres 1, 2, 3 et 4 sont admis à redoubler**. Ils peuvent suivre quelques unités d'enseignement de l'année supérieure après avis de la commission d'attribution des crédits définie à l'article 34.

Les étudiants qui n'ont pas obtenus 90 crédits sur les semestres 1, 2, 3 et 4 peuvent être autorisés à redoubler par le directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers après avis de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis dans le respect des dispositions de l'arrêté du 21 avril 2007 susvisé, notamment les articles 38 et 39.

Les étudiants autorisés à redoubler en ayant validé les crédits correspondants aux stages effectuent un stage complémentaire dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique. La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants en est informée.

Selon l'article 27 de *l'arrêté du 31 Juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier* :

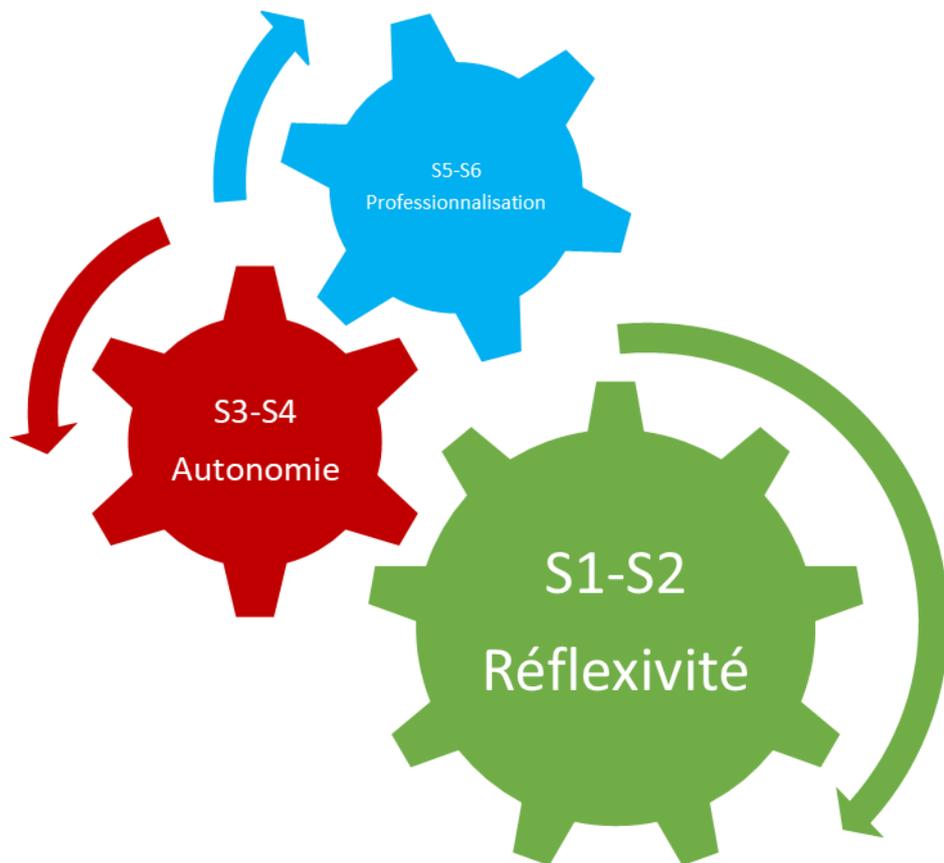
Les étudiants admis en année supérieure, sans pour autant avoir validé l'ensemble des unités d'enseignement requises à la validation totale d'une année sont **autorisés à présenter les unités manquantes** au cours de leur année de formation.

DISPOSITIF DE FORMATION

1 - Les thématiques de la formation infirmière

Durant les trois années de formation l'équipe s'inscrit dans une continuité pédagogique pour favoriser la construction identitaire et le développement de compétences chez l'étudiant en soins infirmiers.

Pour atteindre ces objectifs trois thématiques vont se combiner au cours des trois années de formation représentées par la modélisation ci-dessous.



La première année de formation s'appuie sur la thématique de :

La réflexivité

La posture réflexive permet aux étudiants en soins infirmiers de comprendre le lien entre les connaissances et les actions mises en œuvre pour construire les éléments de compétences.

La deuxième année de formation s'appuie sur la thématique de :

L'autonomie

Afin que l'étudiant développe des capacités d'adaptation dans des situations professionnelles complexes en mobilisant les différents savoirs.

Enfin **la troisième année** de formation s'appuie sur la thématique de :

La professionnalisation

Afin que l'étudiant devienne un professionnel infirmier compétent réflexif autonome et responsable.

2 - Planification des trois années de formation

PLANIFICATION ALTERNANCE COURS ET STAGES FILIERE IDE																						
ESI 1 septembre 2023 - juillet 2026 : 175																						
2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2024	2024	2024	2024	2024
S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S1	S2	S3	S4	S5
28/8	4/9	11/9	18/9	25/9	2/10	9/10	16/10	23/10	30/10	6/11	13/11	20/11	27/11	4/12	11/12	18/12	25/12	1/1	8/1	15/1	22/1	29/1
SEMESTRE 1																						
	C1	C2	C3	C4	C5	C6	S1	C7	C8	C9	C10	C11	S2	S3	S4	S5	V	V	C12	C13	C14	C15
2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024
S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26	S27	
5/2	12/2	19/2	26/2	4/3	11/3	18/3	25/3	1/4	8/4	15/4	22/4	29/4	6/5	13/5	20/5	27/5	3/6	10/6	17/6	24/6	1/7	
SEMESTRE 2																						
C1	S1	S2	S3	S4	S5	C2	C3	C4	C5	V	V	S1	S2	S3	S4	S5	C6	C7	C8	C9	C10	V
ESI 2 septembre 2022 - juillet 2025 : 150																						
2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2024	2024	2024	2024	2024
S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S1	S2	S3	S4	S5
28/8	4/9	11/9	18/9	25/9	2/10	9/10	16/10	23/10	30/10	6/11	13/11	20/11	27/11	4/12	11/12	18/12	25/12	1/1	8/1	15/1	22/1	29/1
SEMESTRE 3																						
V	C1	C2	C3	C4	C5	S1	S2	S3	S4	C6	S5	S6	C7	C8	C9	C10	V	V	S7	S8	S9	S10
										SeSa												
2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024
S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26	S27	
5/2	12/2	19/2	26/2	4/3	11/3	18/3	25/3	1/4	8/4	15/4	22/4	29/4	6/5	13/5	20/5	27/5	3/6	10/6	17/6	24/6	1/7	
SEMESTRE 4																						
C1	C2	C3	C4	C5	C6	S1	S2	S3	S4	S5	V	V	C7	C8	C9	C10	S6	S7	S8	S9	S10	V
ESI 3 septembre 2021 - juillet 2024 : 175																						
2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2024	2024	2024	2024	2024
S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S1	S2	S3	S4	S5
28/8	4/9	11/9	18/9	25/9	2/10	9/10	16/10	23/10	30/10	6/11	13/11	20/11	27/11	4/12	11/12	18/12	25/12	1/1	8/1	15/1	22/1	29/1
SEMESTRE 5																						
V	C1	S1	S2	S3	S4	S5	C2	C3	C4	C5	C6	S6	S7	S8	S9	S10	V	V	C7	C8	C9	C10
2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024
S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26	S27	
5/2	12/2	19/2	26/2	4/3	11/3	18/3	25/3	1/4	8/4	15/4	22/4	29/4	6/5	13/5	20/5	27/5	3/6	10/6	17/6	24/6	1/7	
SEMESTRE 6																						
S1	S2	S3	S4	S5	C1	C2	C3	C4	C5	V	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	V	

PLANIFICATION ALTERNANCE COURS ET STAGES FILIERE IDE																					
ESI 1 février 2024- janvier 2027 : 125																					
2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024
S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26	S27
5/2	12/2	19/2	26/2	4/3	11/3	18/3	25/3	1/4	8/4	15/4	22/4	29/4	6/5	13/5	20/5	27/5	3/6	10/6	17/6	24/6	1/7
SEMESTRE 1																					
C1	C2	C3	C4	C5	S11	C6	S2	S3	S4	S5	C7	C8	V	V	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15
2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024
S28	S29	S30	S31	S32	S33	S34	S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49
8/7	15/7	22/7	29/7	5/8	12/8	19/8	26/8	2/9	9/9	16/9	23/9	30/9	7/10	14/10	21/10	28/10	4/11	11/11	18/11	25/11	2/12
SEMESTRE 2																					
V	V	V	V	V	V	V	V	S1	S2	S3	S4	S5	C1	C2	C3	C4	C5	S6	S7	S8	S9
2024	2024	2024	2025	2025	2025	2025	2025														
S50	S51	S52	S1	S2	S3	S4	S5														
9/12	16/12	23/12	30/12	6/1	13/1	20/1	27/1														
SEMESTRE 2																					
S10	C6	V	V	C7	C8	C9	C10														
ESI 2 février 2023 - novembre 2025 : 85																					
2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024
S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26	S27
5/2	12/2	19/2	26/2	4/3	11/3	18/3	25/3	1/4	8/4	15/4	22/4	29/4	6/5	13/5	20/5	27/5	3/6	10/6	17/6	24/6	1/7
SEMESTRE 3																					
C1	C2	S1	S2	S3	S4	S5	C3	C4	C5	V	S6	S7	S8	S9	S10	C6	C7	C8	C9	C10	V
2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024
S28	S29	S30	S31	S32	S33	S34	S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49
8/7	15/7	22/7	29/7	5/8	12/8	19/8	26/8	2/9	9/9	16/9	23/9	30/9	7/10	14/10	21/10	28/10	4/11	11/11	18/11	25/11	2/12
SEMESTRE 4																					
V	C1	C2	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	C3	C4	C5	C6	C7	V	C8	S9	S10	C9	C10
2024	2024	2024	2025	2025	2025	2025	2025 <td colspan="14"></td>														
S50	S51	S52	S1	S2	S3	S4	S5														
9/12	16/12	23/12	30/12	6/1	13/1	20/1	27/1														
SEMESTRE 4																					
V	V	V	V	V	V	V	V														

3 - Stratégies pédagogiques communes à la formation infirmière

▪ **L'Analyse de Pratique Professionnelle (APP)**

Elle est définie par Patrick ROBO, formateur consultant en analyse de pratiques professionnelles, en accompagnement professionnel et en pédagogies nouvelles, auteur de « Savoir analyser sa pratique professionnelle, juin 2006 », comme « un outil de travail qui permet « d'analyser » (à présent) pour comprendre (du passé) afin de discerner pour décider, puis agir (dans l'avenir) » et, qui vise la professionnalisation par la construction des compétences. La personne qui décrit la situation est en jeu dans la situation vécue (acteur)¹.

▪ **Groupe d'Entraînement à l'Analyse de Situation Educative (GEASE)**

Marguerite ALTET, Professeure de Sciences de l'Education à l'université de Nantes, auteur d'ouvrage sur la professionnalisation par la démarche réflexive dit que « l'analyse de pratique est une démarche groupale : analyse par un stagiaire de son propre vécu singulier, effectivement mis en œuvre devant et avec un groupe de pairs, ou parfois en relation duelle avec un formateur.

▪ **Le Suivi Pédagogique**

C'est un processus **d'accompagnement obligatoire** individuel ou collectif, mené par un formateur désigné pour les trois années de formation. Cet accompagnement permet à l'étudiant :

- D'exprimer son vécu lors de situations d'apprentissage en milieu professionnel et/ou à l'Institut de formations paramédicales,
- De prendre du recul, de la distance. Ce temps constitue une opportunité pour apprendre à réfléchir sur les pratiques professionnelles mises en œuvre en situation réelle de travail,
- De mettre en lien la théorie avec les expériences professionnelles,
- De susciter la réflexion,
- De décontextualiser la situation et de la recontextualiser,
- De faire le bilan sur le niveau d'acquisition et les difficultés rencontrées afin de mettre en place des stratégies qui permettront de les surmonter.

Ces temps d'échanges, entre l'étudiant, ses pairs et le formateur, favorisent la construction par l'étudiant de son projet professionnel

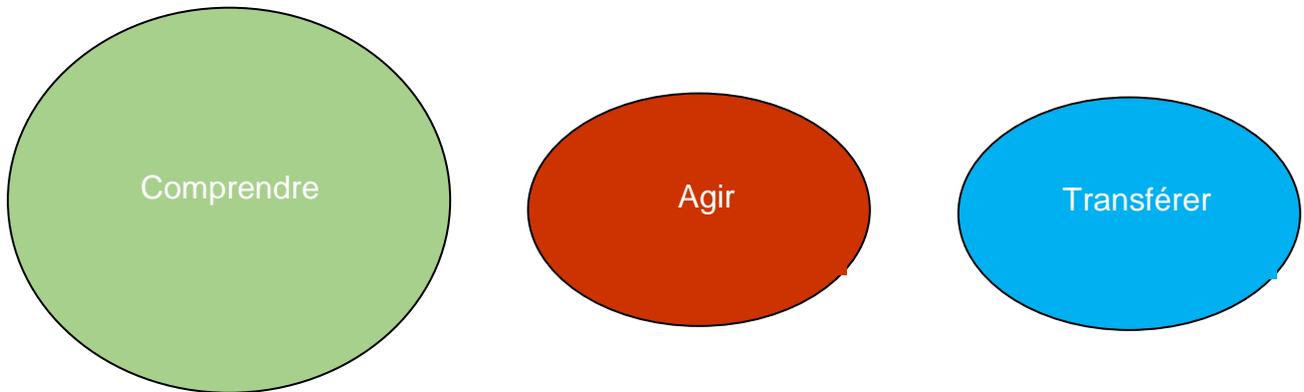
▪ **La préparation et l'exploitation de stage**

Le stage fait l'objet d'une préparation et d'une exploitation. Ces deux activités seront menées par des formateurs et des tuteurs pour ce qui concerne les préparations, et par les formateurs en groupe de suivi pédagogique pour ce qui concerne les exploitations. Ces temps individuels et collectifs permettent d'aider l'étudiant à formaliser son parcours d'apprentissage.

4 - Les moyens

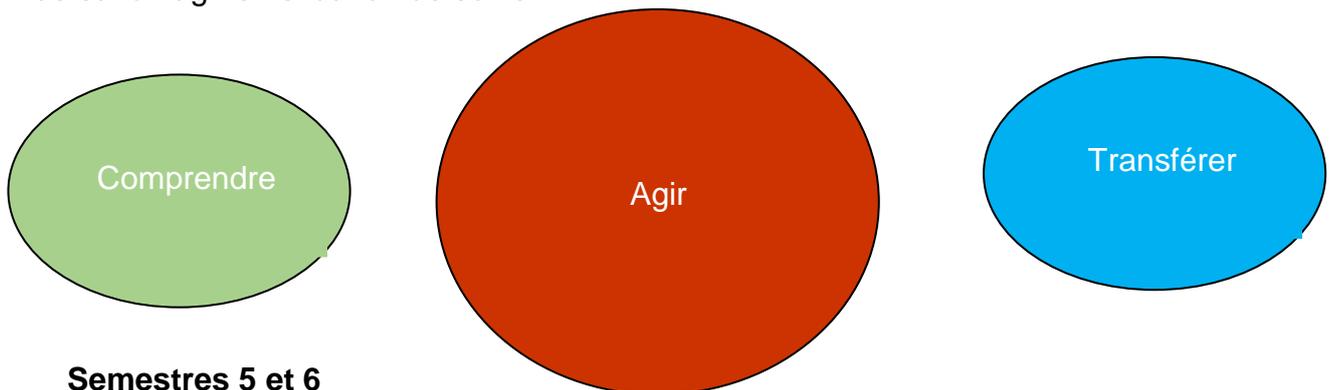
Semestres 1 et 2

La part du processus comprendre est plus importante au décours des semestres 1 et 2.



Semestres 3 et 4

Au cours des semestres 3 et 4, l'étudiant mobilise les savoirs, savoir-faire, savoir-être, afin de savoir agir en situation de soins.



Semestres 5 et 6

Aux semestres 5 et 6, l'étudiant utilise l'ensemble de ses connaissances (théoriques, gestuelles, comportementales.) pour agir dans des situations nouvelles. La part de la transférabilité est plus importante en troisième année. Cette capacité à transférer démontre la compétence et signe la capacité à être autonome.



DISPOSITIF DE FORMATION DE LA PROMOTION 2023-2025

« Tendre vers son autonomie professionnelle »

La première année a permis l'engagement de l'étudiant dans la formation professionnelle en soins infirmiers de façon active et à part entière pour en être aujourd'hui acteur et à chaque fois que possible auteur.

L'étudiant a identifié individuellement les méthodes de travail qui lui permettent un apprentissage optimal ainsi que les ressources et aides qu'il peut mobiliser, au sein du groupe de suivi pédagogique et de la promotion.

A l'issue de sa première année de formation, l'étudiant a confirmé son projet professionnel.

A l'occasion de cette rentrée en deuxième année, la promotion 2023-2025, intègre neuf étudiants aides-soignants en formation professionnelle continue et une étudiante LAS qui ont réuni toutes les conditions d'accès.

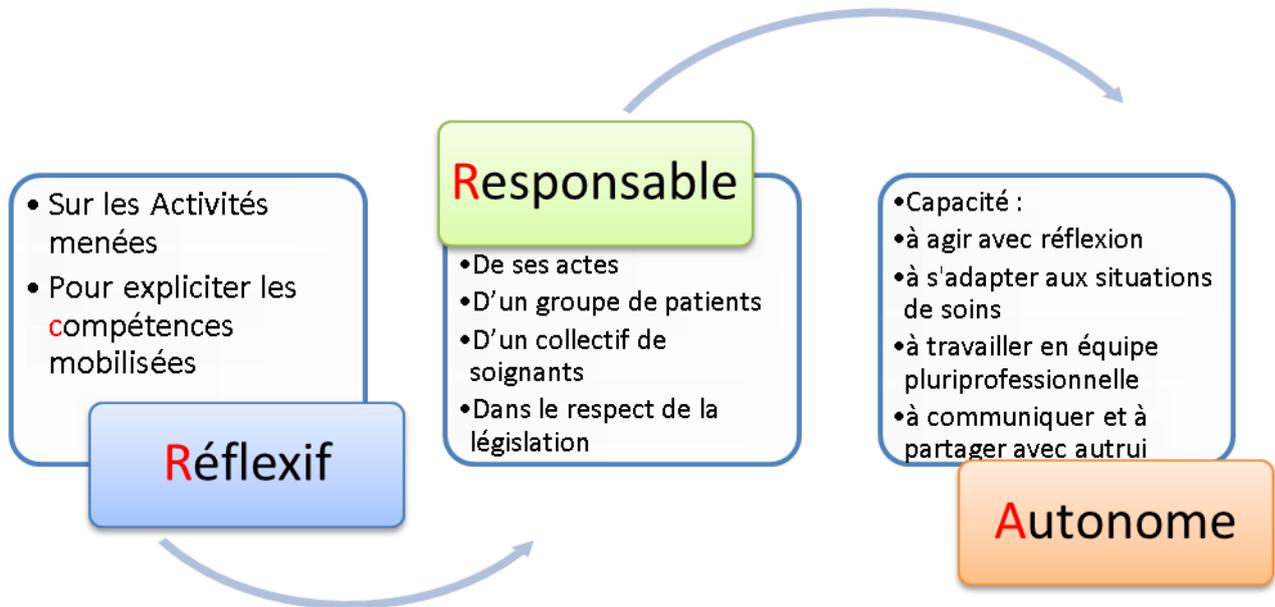
Cette deuxième année s'inscrit dans la continuité de la formation. L'acquisition des compétences permet de répondre au besoin de santé des personnes dans le cadre de la pluri professionnalité.

Il s'agira donc de développer l'**autonomie** de l'apprenant, de l'amener à construire ses savoirs et à se les approprier pour l'exercice futur.

L'autonomie repose sur la capacité de l'étudiant à développer ses capacités d'adaptation à travers des situations professionnelles complexes en utilisant les différents savoirs, ses valeurs professionnelles et personnelles, ainsi que les règles et les lois.

A travers l'acquisition de la responsabilité de ses actes et de son positionnement professionnel l'apprenant devient autonome.

L'autonomie se construit : c'est le résultat d'un processus d'évolution



Être autonome, c'est être capable d'agir et d'interagir avec les autres dans le cadre de règles, lois et valeurs professionnelles. L'autonomie permet la mise en action de son apprentissage ainsi que le développement de ses capacités d'analyse critique, d'autoévaluation et de réajustement.

Durant les semestres 3 et 4,

L'étudiant sera amené à interagir avec les autres dans le respect et la tolérance. La collaboration sera favorisée lors d'activités pédagogiques en groupes restreints selon les activités (UE 1.2 S3, 3.2 3.3 5.3 S3, 4.3 S4). Les groupes seront constitués de façon aléatoire afin d'optimiser les ressources de chacun dans un but de partage, de négociation et de cohésion.

Pour permettre à l'étudiant de **tendre vers une autonomie professionnelle**, l'équipe de formateurs mettra en place des stratégies pédagogiques durant lesquelles l'étudiant pourra développer ses capacités réflexives mais également adopter une posture participative comme dans :

- Les situations traitées en GEASE (méthode d'analyse de pratique) en groupe restreint pour apprendre de sa pratique et progresser,
- Les temps d'exploitation de stage pour mettre à distance les situations vécues et échanger sur son expérience afin de comprendre et apprendre.

Lors des suivis pédagogiques, l'étudiant sera amené à analyser sa pratique professionnelle (APP) tant à l'écrit qu'à l'oral en identifiant et en mobilisant les concepts pertinents au regard des situations professionnelles afin de progresser dans l'acquisition de ses compétences.

Le formateur de suivi pédagogique accompagnera l'étudiant dans cette activité.

Au retour de chaque stage, l'étudiant pourra également analyser sa pratique lors des temps d'exploitation de stage. Il s'agit alors de mettre à distance l'expérience rencontrée.

L'alternance de la formation institut-stage contribue à la construction de l'autonomie tant dans l'apprentissage que dans le développement personnel.

L'autonomisation est un processus d'adaptation dynamique, d'ajustement aux normes du milieu professionnel qui prendra sens dans l'action auprès des personnes soignées. En stage, confronté à des situations concrètes, l'étudiant, encadré par des professionnels de santé, poursuivra son apprentissage des actes et activités dédiés à la fonction tout en poursuivant son analyse critique des situations et de ses pratiques. Il parviendra alors à se positionner en tant que futur infirmier autonome au sein des équipes pluridisciplinaires.

L'émergence de son identité professionnelle :

L'étudiant, dans son quotidien professionnel à l'institut et en stage, s'appuiera sur le référentiel de compétences, le règlement intérieur de l'IFPM, les codes du travail et de la santé publique. Ainsi, l'étudiant, par ses attitudes, comportements et actes démontrera son appropriation de la déontologie et de l'éthique infirmières.

Les intentions pédagogiques

L'étudiant analysera des situations cliniques plus complexes et mettra en œuvre le raisonnement clinique afin d'individualiser les projets de soin des personnes soignées.

L'apprenant mettra la pluri professionnalité en exergue au sein du projet de soins. Il identifiera les champs de compétences de chaque professionnel. Une stratégie simulation sera organisée dans le cadre de ce thème afin de consolider les apprentissages.

En stage, l'étudiant mettra en œuvre des soins infirmiers auprès d'un groupe de 4 à 6 patients en tenant compte des critères de qualité du soin. Il réinvestit alors ses connaissances en actions auprès des personnes soignées. Ce lien entre la théorie et la pratique lui permet d'élaborer les éléments des différentes compétences infirmières. L'utilisation d'un vocabulaire professionnel adapté favorisera l'acquisition d'une posture professionnelle pertinente.

L'étudiant renforcera les activités cliniques au travers des simulations procédurales et des travaux de groupe sur des situations cliniques.

Il développera ses capacités techniques et relationnelles en atelier clinique et en stage à travers des actions à visée diagnostique et thérapeutique conformes aux bonnes pratiques telles que :

- L'administration de thérapeutiques avec l'utilisation de pousse-seringue électrique et pompe volumétrique,
- La pose de sondes urinaire et naso-gastrique,
- L'aspiration trachéale,
- La transfusion sanguine
- Les soins infirmiers en neurologie
- Les soins infirmiers relationnels
- Les plaies chroniques
- Les soins infirmiers en situation d'urgence.

L'apprenant sera accompagné par des professionnels infirmiers de terrain sur l'ensemble des activités cliniques citées ci-dessus.

L'étudiant abordera de nouvelles activités professionnelles telles que la démarche de santé publique, la démarche éthique, la formation des professionnels et des stagiaires ainsi que la démarche de recherche en soins infirmiers.

Le Service Sanitaire (ou SeSa) constitue le pilier de la formation en Prévention et Promotion de La Santé des étudiants en santé.

Les objectifs pédagogiques sont les suivants :

- Initier les étudiants aux enjeux et principes de la prévention primaire et de la promotion de la santé
- Renforcer l'autonomie et la professionnalisation des étudiants dans le cadre d'une pédagogie par projet
- Renforcer l'esprit collaboratif des étudiants en santé en conduisant des actions en interprofessionnalité
- Sensibiliser les étudiants aux inégalités sociales et territoriales de santé

Il permettra, au sein d'un groupe restreint d'analyser les besoins en santé d'une population et d'identifier le rôle des différents professionnels dans la prise en charge de la santé des citoyens.

La démarche de recherche en soins infirmiers sera abordée à travers une analyse critique d'un document. Celle-ci préparera l'étudiant au Travail d'Initiation à la Recherche (TIR) qu'il débutera à la fin du semestre 4.

Calendrier

La deuxième année de formation se déroule du 05 février 2024 au 2 février 2025.
La session 2 des unités d'enseignement du semestre 4 (session de rattrapage) sera organisée à compter du 12 décembre 2024.

Semestre 3 :

Il se déroule du 05 février 2024 au 7 juillet 2024

- 10 semaines de cours
- 10 semaines de stages
- 1 semaine de vacances du 12 avril 2024 après les cours au 21 avril 2024 et 1 semaine de vacances du 28 juin 2024 après les cours au 7 juillet 2024

Semestre 4 :

Il se déroule du 8 juillet au 2 février 2025

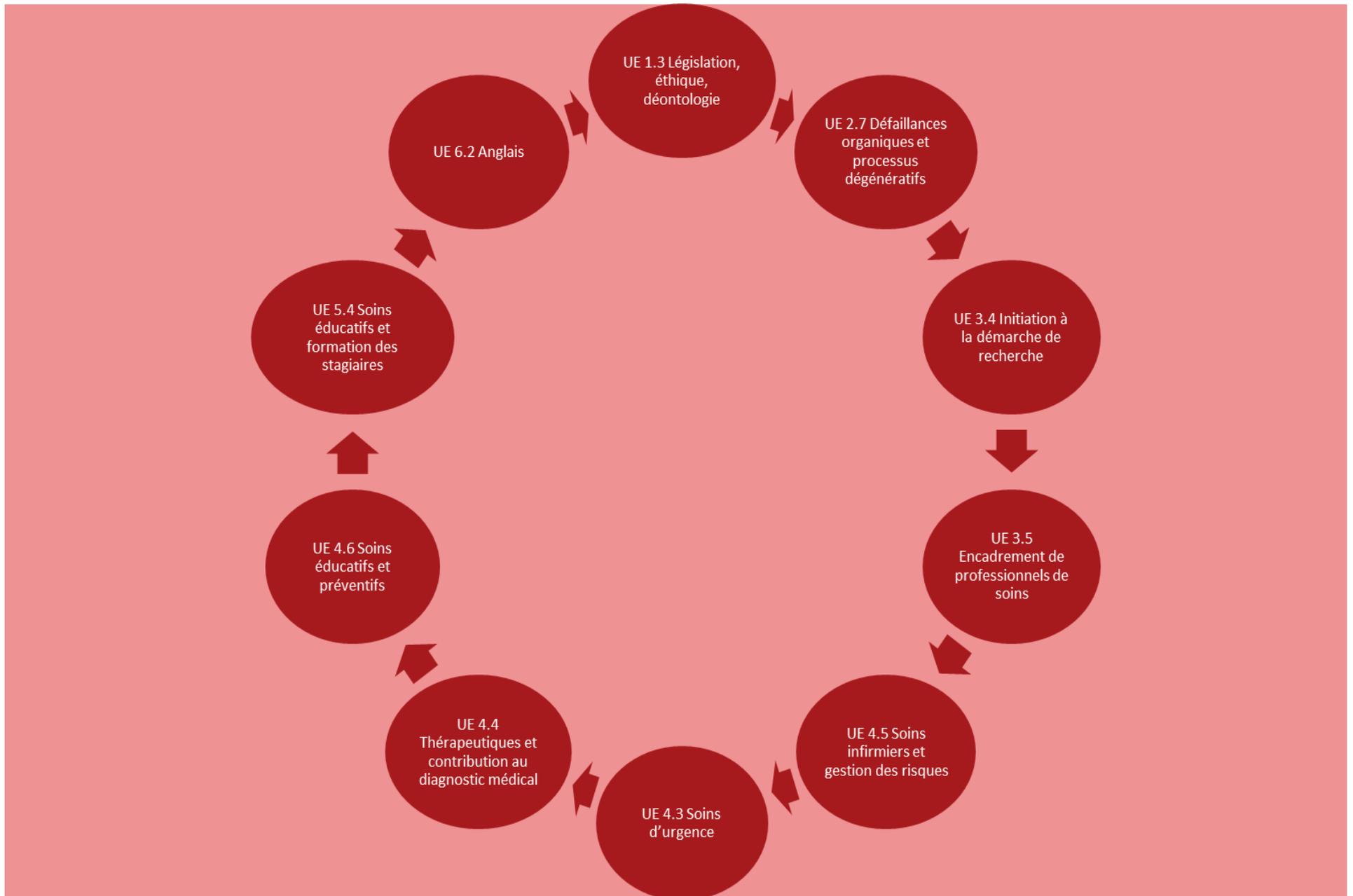
- 10 semaines de cours
- 10 semaines de stages
- 1 semaine de vacances du 8 au 12 juillet 2024 et 1 semaine de vacances du 25 octobre 2024 après les cours au 3 novembre 2024 et 8 semaines de vacances du 6 décembre 2024 après les cours au 2 février 2025

Les Unités d'enseignement semestres 3 et 4

Semestre 3



Semestre 4



Les formateurs intervenants lors du semestre 3 :

Compétences	Unités d'Enseignement	Formateurs référents
Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers	UE 3.2 : Projet de soins infirmiers	Justine COURAULT Florence DELPY-GOURON Clémence PIERRAT-COSSON
Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	UE 2.5 : Processus inflammatoires et infectieux	Justine COURAULT Clémence PIERRAT-COSSON
	UE 2.8 : Processus obstructifs	Florence DELPY-GOURON Katia RICHARD
	UE 2.11 : Pharmacologie et thérapeutique	Chrystel DURA-PREVOT Katia RICHARD
Compétence 5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs	UE 1.2 : Santé publique et économie de la santé	Chrystel DURA-PREVOT Katia RICHARD
	UE 4.6 Soins éducatifs et préventifs	Clémence PIERRAT-COSSON Chrystel DURA-PREVOT
Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	UE 4.2 : Soins relationnels	Justine COURAULT Chrystel DURA-PREVOT
Compétence 9 : Organiser et coordonner des interventions soignantes	UE 3.3 : Rôles infirmiers, organisation du travail et inter professionnalité	Justine COURAULT Florence DELPY-GOURON Clémence PIERRAT-COSSON
Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	UE 5.3 Communication et conduite de projet	Justine COURAULT Florence DELPY-GOURON Clémence PIERRAT-COSSON
Compétence 8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques Unité transversale	UE 6.2 : Anglais	Katia RICHARD

Les formateurs intervenants lors du semestre 4 :

Compétences	Unités d'Enseignement	Formateurs référents
Compétence 10 : Informier et former des professionnels et des personnes en formation	UE 3.5 Encadrement des professionnels de soin	Justine COURAULT
Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	UE 2.7 : Défaillances organiques et processus dégénératifs	Justine COURAULT Clémence PIERRAT-COSSON
	UE 4.3 : Soins d'urgence	Justine COURAULT Clémence PIERRAT-COSSON
	UE 4.4 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	Katia RICHARD Chrystel DURA-PREVOT
Compétence 5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs	UE 4.6 : Soins éducatifs et préventifs	Chrystel DURA-PREVOT Katia RICHARD
Compétence 7 : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle	UE 4.5 : Soins infirmiers et gestion des risques	Clémence PIERRATCOSSON Katia RICHARD
	UE 1.3 : Législation, éthique, déontologie	Chrystel DURA-PREVOT Clémence PIERRAT-COSSON
Compétence 8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques	UE 3.4: Initiation à la démarche de recherche	Florence DELPY-GOURON Katia RICHARD
Compétence 5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs Compétence 10 : Informier et former des professionnels et des personnes en formation	UE 5.4 : Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires	Chrystel DURA-PREVOT Florence DELPY-GOURON
Compétences transversales	UE 6.2 : Anglais	Katia RICHARD

Le dispositif d'évaluation et de validation des semestres 3 et 4

EVALUATIONS DU SEMESTRE 3				
UNITES D'ENSEIGNEMENT	ECTS	MODALITES EVALUATION	DATES Session 1	DATES Session 2
UE 1.2 : Santé publique et économie de la santé	3	Document écrit en groupe restreint : étude de population avec identification des besoins de santé 5 à 6 étudiants	Restitution de l'écrit par le référent du groupe Le 26 avril 2024 De 9h00 17h00	Restitution de l'écrit par le référent du groupe Le 26 aout 2024 De 11h00 à 12h00
UE 2.5 : Processus inflammatoires et infectieux	2	Evaluation individuelle écrite de connaissances : QCM, QROC	Le 06 juin 2024 De 14h00 à 15h00	Le 27 aout 2024 De 8h30 à 10h30
UE 2.8 : Processus obstructifs	2	Evaluation individuelle écrite de connaissances : QCM, QROC	Le 14 juin 2024 De 09h00 à 10h00	Le 28 aout 2024 De 11h00 à 12h00
UE 2.11 : Pharmacologie et thérapeutiques	1	Evaluation individuelle écrite de connaissances : QCM, QROC	Le 06 juin 2024 De 16h00 à 17h00	Le 27 aout 2024 De 10h30 à 11h30
UE 3.2 : Projet de soins infirmiers Se compense avec l'UE 3.3	1	Evaluation écrite en groupe restreint : Elaboration d'un projet de soins et recherche d'éléments de négociation.	Le 06 juin 2024 De 8h15 à 9h15	Le 30 aout 2024 De 8h15 à 09h15
UE 3.3 : Rôles infirmiers, organisation du travail et inter professionnalité Se compense avec l'UE 3.2	1	Evaluation écrite en groupe restreint : Présentation des interventions interdisciplinaires et d'une planification des soins dans le cadre d'un projet de soins.	Le 06 juin 2024 De 9h15 à 10h15	Le 30 aout 2024 De 9h15 à 10h15
UE 4.2 : Soins relationnels Se compense avec l'UE 4.6	2	Mise en situation d'entretien lors de travaux dirigés.	Le 10 juin 2024 De 13h30 à 18h00 Et le 11 juin 2024 de 8h30 à 18h00 sur convocation Durée : 30 minutes	Le 29 aout 2024 De 8h00 à 12h30 Sur convocation Durée : 30 minutes
UE 4.6 : Soins éducatifs et préventifs Se compense avec l'UE 4.2	2	Travail écrit individuel d'analyse d'une démarche d'éducation et utilisation des concepts	Le 12 juin 2024 De 14h00 à 16h00	Le 28 aout 2024 De 8h30 à 10h30
UE 5.3 : Communication et conduite de projet	4	Travail écrit en groupe restreint Présentation orale individuelle de l'analyse de la situation clinique	Le 06 juin 2024 De 10h30 à 12h30 Le 07 juin 2024 Sur convocation Durée : 30 minutes	Le 30 aout 2024 De 10h15 à 12h15 Et de 13h30 à 17h30 Sur convocation Durée : 30 minutes
UE 6.2 : Anglais	2	Epreuve de connaissances du vocabulaire professionnel courant QCM	Le 14 juin 2024 De 16h00 à 17h00 Evaluation via la plateforme Mischool Le 21 juin 2024 Arrêt des compteurs 23h59	Le 26 aout 2024 de 9h00 à 10h00 Evaluation via la plateforme Mischool Le 30 aout 2024 arrêt des compteurs 23h59

EVALUATIONS DU SEMESTRE 4

UNITES D'ENSEIGNEMENT	ECTS	MODALITES EVALUATION	DATES Session 1	DATES Session 2
UE 1.3 : Législation, Ethique, Déontologie	3	Travail écrit d'analyse d'une situation de soins posant un questionnement éthique réfléchi au préalable en groupe restreint.	Le 18 novembre 2024 De 9h00 à 12h30 En distanciel sur Céléne	Le 13 décembre 2024 de 9h00 à 12h30 En distanciel sur Céléne
UE 2.7 : Défaillances organiques et Processus dégénératifs	2	Evaluation individuelle écrite de connaissances : QCM, QROC	Le 20 novembre 2024 De 8h30 à 9h30	Le 17 décembre 2024 De 11h à 12h
UE 3.4 : Initiation à la démarche de recherche. Se compense avec l'UE 3.5	2	Présentation d'un résumé de recherche à partir de l'analyse d'un travail de recherche Travail en groupe restreint	Le 21 octobre 2024 De 8h30 à 13h30 En distanciel sur Céléne	Le 12 décembre 2024 De 13 h à 18h00 En distanciel sur Céléne
UE 3.5 : Encadrement de professionnels de soins. Se compense avec l'UE 3.4	2	Présentation écrite individuelle, en présentiel, d'une situation d'encadrement avec analyse des résultats au regard des objectifs	Le 25 octobre 2024 De 8h30 à 10h30	Le 17 décembre 2024 De 8h30 à 10h30
UE 4.3 : Soins d'urgence Se compense avec l'UE 4.5	1	Analyse orale situation de soins d'urgence, en groupes restreints	Les 21 et 22 novembre 2024 Selon convocation sur Céléne Durée : 40 minutes	Le 19 décembre 2024 Selon convocation sur Céléne
UE 4.4 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical.	2	Pose de transfusion sanguine en situation simulée	Les 21 et 22 novembre 2024 Selon convocation sur Céléne Durée : 30 minutes	Le 19 décembre 2024 Selon convocation sur Céléne Durée : 30 minutes
UE 4.5 : Soins infirmiers et gestion des risques Se compense avec l'UE 4.3	1	Evaluation écrite, en présentiels, Analyse d'un incident critique à partir d'une fiche d'incident	Le 20 décembre 2024 De 10h30 à 11h30	Le 13 décembre 2024 De 14h à 15h
UE 4.6 : Soins éducatifs et préventifs	2	Action éducative collective sur le lieu de stage, auprès d'un groupe à partir du travail de l'UE 1.2 S3	Le 8 novembre 2024 matin ou le 12, 13 novembre 2024 selon convocation Durée : 1 heure	Le 19 décembre 2024 entre 14h et 16h selon convocation Durée : 1 heure
UE 5.4 : Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires.	4	Travail écrit, en groupe restreint d'analyse de l'action éducation réalisée au sein de l'UE 4.6 S4. Travail de groupe	Le 15 novembre 2024 de 8h30-12h30 en distanciel Retour du document Le 15 novembre 2024 de 14h à 15h en présentiel par tout le groupe	Le 20 décembre 2024 de 8h30 à 12h30 en distanciel Retour du document Le 20 décembre 2024 de 14h et 14h30 en présentiel par tout le groupe
UE 6.2 : Anglais	1	Traduction écrite en français d'un article professionnel	Le 20 décembre 2024 de 14h à 15h sur la plateforme Mischool Arrêt des compteurs Le 20 novembre /2024 à 23h59	Le 17 décembre 2024 de 14h à 15h sur la plateforme Mischool Arrêt des compteurs Le 17 décembre 2024 à 23h59

ⓘ L'ensemble des dates des évaluations des différents semestres peut être modifié en fonction de l'activité pédagogique et institutionnelle

Le dispositif d'évaluation et de validation des semestres 1 et 2

Pour les étudiants concernés par des rattrapages

EVALUATION DU SEMESTRE 1 (2024-2026)				
UNITES D'ENSEIGNEMENT	ECTS	MODALITES DE L'EVALUATION	DATES : SESSION 1	DATES : SESSION 2
UE 1.1 : Psychologie, sociologie, anthropologie	3	Travail écrit individuel sur table à partir d'un texte avec repérage des concepts utilisés par l'auteur	Le 07 juin 2024 Appel à 8h Durée 2h	Le 16 juillet 2024 Appel à 8h Durée 2h
UE 1.3 : Législation, éthique, déontologie	2	Evaluation écrite individuelle sur table portant sur l'exactitude des connaissances et la justesse dans l'utilisation des notions	Le 07 juin 2024 Appel à 11h15 Durée 1h	Le 16 juillet 2024 Appel à 11h15 Durée 1h
UE 2.1 : Biologie fondamentale	1	Evaluation écrite individuelle sur table portant sur l'exactitude des connaissances	Le 03 juin 2024 Appel à 14h Durée 1h	Le 15 juillet 2024 Appel à 13h30 Durée 1h
UE 2.2 : Cycles de la vie et grandes fonctions	3	Evaluation écrite individuelle sur table portant sur l'exactitude des connaissances	Le 29 mai 2024 à Appel à 14h Durée 1h30	Le 15 juillet 2024 Appel à 15h45 Durée 1h30
UE 2.4 : Processus traumatiques	2	Evaluation écrite individuelle sur table portant sur l'exactitude des connaissances et la justesse dans la compréhension des mécanismes physiopathologiques	Le 3 juin 2024 Appel à 10h45 Durée 1h	Le 15 juillet 2024 Appel à 10h45 Durée 1h
UE 2.10 : Infectiologie, hygiène	2	Travail écrit individuel d'analyse d'une situation rencontrée en stage	Rendu du document d'évaluation Le 22 avril 2024 De 10h45 à 11h45	Rendu du document d'évaluation Le 8 octobre 2024 à 8h30
UE 2.11 Pharmacologie et thérapeutiques	2	Evaluation écrite individuelle sur table portant sur l'exactitude des connaissances	Le 03 juin 2024 à Appel à 8h30 Durée 1h	Le 15 juillet 2024 Appel à 8h30 Durée 1h
UE 3.1 : Raisonnement et démarche clinique infirmière	2	Travail écrit d'analyse d'une situation clinique réalisé en groupe restreint	Le 28 mai 2024 Appel à 8h30 Durée 2h	Le 17 juillet 2024 Appel à 8h30 En groupe restreint Durée 2h
UE 4.1 : Soins de confort et de bien être	2	Travail écrit individuel sur table de réflexion à partir d'un témoignage autour des notions de dépendance, intimité, pudeur, etc.	Le 31 mai 2024 Appel à 14h Durée 2h	Le 16 juillet 2024 Appel 14h30 Durée 2h
UE 5.1 : Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens	2	Travail écrit d'analyse d'une situation clinique réalisé en groupe restreint	Le 28 mai 2024 Appel 8h30 Durée 2h	Le 17 juillet 2024 Appel à 8h30 Durée 2h
UE 6.1 : Méthodes de travail	2	Réalisation d'une fiche de lecture en traitement de texte	Distribution du sujet le 21 mai 2024 à 14h Retour document Le 28 mai 2024 De 14h à 15h en groupe	Distribution du sujet le 12 juillet 2023 à 9h Retour document Le 18 juillet de 9h à 10h en groupe
UE 6.2 : Anglais	2	Participation active en e Learning	Arrêt des compteurs Le 10 juin 2024 à 23h59	Arrêt des compteurs Le 1 ^{er} août 2024 à 23h59

EVALUATION DU SEMESTRE 2 (2024-2026)

UNITES D'ENSEIGNEMENT	ECTS	MODALITES DE L'EVALUATION	DATES : SESSION 1	DATES : SESSION 2
UE 1.1 : Psychologie, sociologie, anthropologie	2	Travail écrit individuel sur table d'analyse de situation avec mobilisation des concepts.	Le 07 novembre 2024 Appel à 14h30 Durée 2h En distanciel sur la plateforme Célène	Le 17 janvier 2025 Appel à 14h30 Durée 2h En distanciel sur la plateforme Célène
UE 1.2 : Santé publique et économie de la santé	2	Evaluation écrite individuelle sur table portant sur l'exactitude des connaissances	Le 07 novembre 2024 Appel à 8h30 Durée 1h	Le 21 janvier 2025 Appel à 8h30 Durée 1h
UE 2.3 : Santé, maladie, handicap, accidents de la vie	2	Evaluation écrite individuelle sur table portant sur l'exactitude des connaissances	Le 16 décembre 2024 Appel à 8h30 Durée 1h	Le 20 janvier 2025 Appel à 13h30 Durée 1h
UE 2.6 : Processus psychopathologiques	2	Evaluation écrite individuelle sur table QROC Mini-situations portant sur l'exactitude des connaissances	Le 16 décembre 2024 Appel à 11h Durée 1h	Le 20 janvier 2025 Appel à 15h45 Durée 1h
UE 3.1 : Raisonnement et démarche clinique infirmière	2	Travail écrit individuel d'analyse d'une situation clinique	Retour du document Le 19 décembre 2024 à 9h	Retour du document Le 20 janvier 2025 à 9h
UE 3.2 : Projet de soins infirmiers	1	A partir de l'analyse d'une situation clinique, élaboration d'hypothèses argumentées de projet de soins.	Retour du document Le 19 décembre 2024 à 9h	Retour du document Le 20 janvier 2025 à 9h
UE 5.2 : Evaluation d'une situation clinique	2	Présentation orale de l'analyse d'une situation clinique en lien avec l'UE 3.2	Retour du document Le 19 décembre 2024 à 9 h Evaluation orale Les 6 et 7 janvier 2025 (voir affichage)	Retour du document Le 20 janvier 2025 à 9h Evaluation orale Le 23 janvier 2025 (voir affichage)
UE 4.2 : Soins relationnels	1	Travail écrit individuel avec argumentation orale de la réflexion avec utilisation des concepts.	Retour du document écrit Le 6 décembre 2024 à 14h, Retour sur la validation du thème Le 26 novembre 2024. Argumentation orale Les 11 et 12 décembre 2024 (en visio, voir ordre de passage)	Evaluation orale Le 22 janvier 2025 (en visio voir ordre de passage)
UE 4.3 : Soins d'urgence	1	AFGSU délivrée en fin de formation	Septembre et octobre 2024 (voir affichage)	
UE 4.4. : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	2	Calculs de doses appliqués en situation simulée	Les 17 et 18 décembre 2024 (voir affichage)	Le 16 janvier 2025 (voir affichage)
UE 4.5 : Soins infirmiers et gestion des risques	1	Evaluation écrite individuelle sur table QCM QROC	Le 07 novembre 2024 Appel à 11h Durée 1h	Le 21 janvier 2025 Appel à 11h Durée 1h
UE 6.2 : Anglais	2	Présence et participation active	Arrêt des compteurs Le 17 décembre à 23h59	Arrêt des compteurs Le 22 janvier 2025 à 23h59

ⓘ L'ensemble des dates des évaluations des différents semestres peut être modifié en fonction de l'activité pédagogique et institutionnelle

CONCLUSION

Ce document a pour objectif de présenter l'institut de formation paramédical, l'organisation de la formation infirmière.

Ce dispositif de formation fait référence à la législation, au règlement intérieur, et aux projets et orientations pédagogiques de l'IFPM. Il sera une référence tout au long de la formation.

- Ce projet permettra :
 - de construire et développer les compétences à travers l'acquisition de savoirs, et savoir-faire, attitudes et comportements professionnels,
 - de mettre en œuvre des soins de qualité et répondre aux besoins de santé de la population.

L'équipe pédagogique accompagnera l'étudiant dans la compréhension et l'appropriation de ce dispositif. Ce dernier aura à se positionner comme acteur responsable, autonome, impliqué dans la formation.